



Assemblée générale

Distr. générale
19 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 135 r), 137 et 138 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes : Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Budget-programme de 2021

Projet de budget-programme pour 2022

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Quinzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2022

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les travaux de sa soixante-neuvième session (A/76/297) ; l'état présenté par le Secrétaire général des incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/C.5/76/2) ; le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le rapport financier et les états financiers audités de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2020 (A/76/5/Add.16) ; le rapport de l'Administratrice des pensions de la Caisse et du Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur la Caisse dans le rapport susmentionné (A/76/294). Il était également saisi d'une note du Secrétaire général sur la composition du Comité des placements.

2. Lors de l'examen des rapports susmentionnés et de la note du Secrétaire général, le Comité consultatif s'est réuni à distance avec le Président du Comité mixte, l'Administratrice des pensions, le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse, qui lui ont donné un complément d'information et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 octobre 2021.



II. Performance de la Caisse en 2020 et 2021

A. Performance sur le plan administratif

3. Le Comité mixte, qui a tenu sa soixante-neuvième session virtuellement du 22 au 30 juillet 2021, indique dans son rapport que le nombre de participants à la Caisse est passé de 131 583 en 2019 à 134 632 en 2020 (soit une augmentation de 2,3 %) et que le nombre des prestations périodiques servies par la Caisse est passé de 79 975 à 80 346 (soit une augmentation de 0,5 %). La Caisse comptait 24 organisations affiliées en 2020 (A/76/297, annexes I et II).

4. Le Comité mixte indique également que, en 2020, 90 % des demandes initiales de prestation de retraite ont été traitées dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de tous les documents requis, alors que le critère de référence était de 75 % (A/76/297, annexe XII, par. 48). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} juillet 2020 la Caisse avait apporté une amélioration au Système intégré d'administration des pensions pour donner suite à la recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes sur le traitement des dossiers pour lesquels des documents manquaient ou n'étaient pas valables dans le cadre du calcul de l'indicateur de performance relatif au traitement des prestations. Dans la nouvelle méthode de calcul, la pratique consistant à suspendre (dans l'attente d'une action extérieure) et à réinitialiser le point de départ du délai de référence a été abolie. Le Comité a également été informé que la Caisse avait observé un ralentissement, en 2020, des cessations de service dans les organisations affiliées, très probablement dû à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), suivi d'une forte hausse en 2021. Il a en outre été informé que de nombreux dossiers de droits à prestations avaient été reportés, l'âge réglementaire du départ à la retraite étant passé de 62 à 65 ans en 2016, et que la Caisse s'attendait à une augmentation considérable du nombre de dossiers dans les prochaines années et prévoyait une capacité de traitement de 12 000 dossiers de droits à prestations pour chacune des prochaines années.

5. Le Comité des commissaires aux comptes indique qu'au cours de l'année 2020 l'Administration des pensions a comptabilisé en pertes des créances d'un montant de 617 702 dollars (A/76/5/Add.16, chap. II, par. 182). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que 90 % (556 177 dollars) de ce montant correspondait à des trop-perçus relatifs à un décès et 10 % (61 525 dollars) à des trop-perçus dus à de nouveaux calculs ou à d'autres raisons. Les trop-perçus de pension se produisaient le plus souvent lorsque la Caisse était informée du décès d'un(e) bénéficiaire et qu'elle ne pouvait recouvrer directement le montant des prestations servies. Si la Caisse devait verser une pension de réversion, elle récupérerait le trop-perçu à ce moment-là.

B. Performance sur le plan financier

6. Le Comité des commissaires aux comptes indique que, de 2019 à 2020, le montant des cotisations des employeurs et des participants est passé de 2,69 milliards à 2,85 milliards de dollars et le montant des prestations périodiques de 2,70 milliards à 2,79 milliards de dollars. Le montant total des produits de la Caisse s'est établi à 12,37 milliards de dollars en 2020, contre 14,05 milliards de dollars en 2019 (A/76/5/Add.16, chap. II, par. 13).

7. Le Représentant du Secrétaire général indique que la valeur des avoirs de la Caisse est passée de 71 970 millions de dollars au 31 décembre 2019 à 81 528 millions de dollars au 31 décembre 2020, ce qui représente une augmentation de 9 558 millions de dollars. La performance nominale des investissements était de 13,40 % en 2020 et la performance réelle de 11,88 %, soit 8,09 % de plus que l'objectif de performance

réelle à long terme de 3,5 %. Sur les périodes de 10 et 15 ans allant jusqu'au 31 décembre 2020, les performances annuelles réelles ont été respectivement de 5,57 % et 4,84 % (A/76/297, par. 68). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, au 30 septembre 2021, la valeur des investissements et de la trésorerie s'établissait à 86,5 milliards de dollars.

8. Le Représentant du Secrétaire général indique également que la performance nominale de 13,40 % en 2020 est légèrement inférieure à l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement (13,44 %) (A/76/297, par. 68). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au cours des trois dernières années allant jusqu'au 31 décembre 2020, la performance nominale annualisée de la Caisse était de 8,65 %, contre 8,86 % pour l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement, et que cette sous-performance était due à la sous-performance des titres à revenu fixe et des actifs réels, du fait d'un manque de ressources humaines et d'outils (voir également A/76/297, par. 69). En ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le taux de performance, le Comité a été informé que, en règle générale, les attentes en matière de performance pour les classes d'actifs avaient été revues légèrement à la baisse au cours des deux dernières années. S'étant renseigné, le Comité a obtenu les tableaux ci-dessous concernant la performance des investissements dans les organismes de retraite du groupe de comparaison.

Tableau 1

Comparaison avec des caisses de retraite américaines**A. Performance sur un an (à la fin de juin)**

(Tout en dollars des États-Unis)

Dates	Performance nominale (pourcentage)			Performance réelle (pourcentage)		
	Caisse des pensions	CalPers	STRS Ohio	Caisse des pensions	CalPers	STRS Ohio
30 juin 2021	24,6	21,3	29,3	18,2	15,1	22,7
30 juin 2020	4,1	4,7	3,1	3,4	4,0	2,5
30 juin 2019	5,9	6,7	7,1	4,2	4,9	5,4
30 juin 2018	9,2	8,6	9,6	6,2	5,5	6,5
30 juin 2017	12,1	11,2	14,3	10,3	9,4	12,5

B. Performance sur 10 ans (à la fin de juin)

(Tout en dollars des États-Unis)

Dates	Performance nominale (pourcentage)			Performance réelle (pourcentage)		
	Caisse des pensions	CalPers	STRS Ohio	Caisse des pensions	CalPers	STRS Ohio
30 juin 2021	7,7	8,5	10,0	5,7	6,5	8,0
30 juin 2020	7,5	8,5	9,4	5,7	6,7	7,6
30 juin 2019	8,0	9,5	10,3	6,1	7,6	8,4
30 juin 2018	5,2	5,6	6,9	3,7	4,1	5,4
30 juin 2017	4,4	4,4	5,4	2,8	2,7	3,7

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

Note : Le rapport est établi à la fin du mois de juin, car le California Public Employees' Retirement System (CalPers) et le State Teachers Retirement System of Ohio (STRS Ohio) clôturent leurs comptes (et produisent leur rapport au regard des Normes internationales de présentation des performances) à la fin de juin. Les performances de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies n'étaient pas définitives à la fin de juin 2021.

Abréviations : CalPers : California Public Employees' Retirement System ; STRS Ohio : State Teachers Retirement System of Ohio.

9. **Le Comité consultatif note que la performance des investissements de la Caisse en 2020 est supérieure à l'objectif mais inférieure à l'indice de référence s'agissant du taux annuel ainsi qu'à la performance des organismes de retraite du groupe de comparaison s'agissant du taux annualisé sur 10 ans. Il rappelle que, dans ses résolutions 71/265, 72/262, 73/274 et 75/246, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que la Caisse atteigne son objectif : obtenir, à long terme, un taux de rendement réel de 3,5 % par an. Le Comité encourage la Caisse à redoubler d'efforts pour améliorer la performance des investissements et à envisager la possibilité de revoir son objectif à la hausse. Il compte qu'une comparaison avec des organismes de retraite, y compris des entités non américaines, figurera dans le prochain rapport (voir également A/75/7/Add.18, par. 8, A/74/7/Add.14, par. 14 et A/73/489, par. 18).**

C. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

10. Dans son rapport sur la Caisse pour 2020, le Comité des commissaires aux comptes a formulé 28 recommandations, dont 17 recommandations principales. Les recommandations ont toutes été acceptées par la Caisse. Les principales constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont les suivantes :

Données démographiques

11. Ayant examiné les fichiers contenant les données démographiques utilisés par l'Actuaire-conseil pour effectuer l'évaluation actuarielle, le Comité des commissaires aux comptes a constaté des incohérences dans les données. Il a recommandé en particulier que l'Administration des pensions conçoive et mette en place un mécanisme de contrôle dans le cadre duquel la qualité des données serait régulièrement évaluée et effectuée une analyse pour déterminer dans quels cas les incohérences pourraient causer des problèmes graves (A/76/5/Add.16, par. 27 à 45). L'Administratrice des pensions a indiqué qu'il serait donné suite à ces recommandations dans le contexte de la mise en œuvre du dispositif de gouvernance des données, qui privilégie la qualité des données, tandis que le nouveau Groupe de l'analyse des données intègre et mène déjà diverses initiatives en matière de qualité des données (A/76/294, par. 8 et 10). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Caisse avait élaboré des tableaux de bord et des paramètres de qualité des données afin de déterminer les possibilités de nettoyage des données en coopération avec les organisations affiliées.

12. En ce qui concerne les données démographiques relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration des pensions élabore et adopte une procédure officielle régissant l'examen par la Caisse et l'ONU de ces données et publie un rapport annuel présentant les résultats de l'examen effectué et les ajustements apportés aux données démographiques (A/76/5/Add.16, par. 71 et 72). L'Administratrice des pensions indique qu'une procédure régissant ces examens sera mise en place par

l'Administration des pensions, désignant les fonctionnaires responsables et définissant les critères en matière de communication (A/76/294, par. 16 et 18).

Système intégré d'administration des pensions

13. Le Comité des commissaires aux comptes a été informé que certaines incohérences dans les données démographiques provenaient de la migration des données de l'ancien système vers le Système intégré d'administration des pensions, qui avait été faite en 2015. Il a rappelé que la Caisse avait lancé le Système intégré d'administration des pensions en 2015 dans le but d'automatiser le traitement des prestations. Par la suite, dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2017, le Comité a recommandé que la Caisse procède à un audit du Système intégré d'administration des pensions en vue de régler plusieurs insuffisances qui avaient alors été détectées et de s'assurer que le Système fonctionnait de manière fiable (A/76/5/Add.16, par. 97 à 99). L'audit a commencé en avril 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'audit du Système devrait s'achever d'ici à la fin de novembre 2021. En vue de l'amélioration du Système intégré d'administration des pensions, le Comité a recommandé notamment que soit mise en place une solution pour le Système qui soit conforme aux meilleures pratiques et normes dans le domaine et qui permette de produire des rapports personnalisables sur toutes les informations enregistrées dans le Système, à tout moment de l'année. Il a recommandé en outre que, une fois l'audit du Système terminé, l'Administration des pensions évalue les modifications et améliorations qu'il serait possible d'apporter aux fonctions de production de rapports du Système et mette en œuvre celles qui s'avèrent nécessaires (A/76/5/Add.16, par. 108 à 110). L'Administratrice des pensions indique que l'Administration des pensions a déjà donné suite à la recommandation relative à la production de rapports en adoptant et en appliquant un outil de communication de l'information (A/76/294, par. 24).

14. Le Comité consultatif compte que des informations sur les résultats de l'audit du Système intégré d'administration des pensions figureront dans le prochain rapport sur la Caisse des pensions et rappelle que, au paragraphe 22 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a demandé au Comité mixte de procéder à un suivi approprié, sous forme de rapports annuels, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Système intégré d'administration des pensions, en exposant en particulier les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du Système, y compris l'octroi d'autres formes d'assistance, ainsi que les améliorations apportées pour surmonter ces difficultés.

Risque de réputation

15. En ce qui concerne les activités du Bureau de la gestion des investissements, le Comité consultatif a constaté que la politique et le dispositif relatifs au risque de réputation ne donnaient pas de précisions sur la façon dont un membre du personnel du Bureau devait procéder dans la pratique lorsqu'un tel risque survenait. Il a été constaté également que le Bureau avait renouvelé, en 2020, le contrat d'un gérant externe dont la situation avait présenté un risque de réputation en octobre 2019. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé notamment que le Bureau de la gestion des investissements renforce l'action menée en ce qui concerne les risques d'atteinte à la réputation et mette en place un mécanisme efficace pour faire en sorte que la politique et le dispositif y relatifs tiennent compte de toutes les activités qui pourraient poser un tel risque, tiennent un registre permanent des risques de réputation constatés et accorde une plus grande importance aux normes internationales relatives au risque de réputation (A/76/5/Add.16, par. 132 à 135). Le Représentant du Secrétaire général indique que le Bureau de la gestion des investissements a revu la politique relative au risque de réputation en août 2021 pour remédier à ces problèmes.

S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, sur la base des évaluations internes effectuées, les cinq risques les plus élevés pour le Bureau de la gestion des investissements étaient liés aux questions suivantes : cybersécurité, dotation en personnel (nombre adéquat de membres du personnel qualifiés), risque de réputation, diversification du portefeuille et investissements sur les marchés du non-coté (rapidité de concrétisation des investissements). **Le Comité consultatif compte qu'une liste récapitulative des risques figurera dans le prochain rapport sur la Caisse des pensions.**

Gérants externes

16. Le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'il n'y avait pas de standardisation en ce qui concerne les rapports que les gérants externes devaient présenter au Bureau de la gestion des investissements. Par ailleurs, le Bureau n'a pas fourni de pièces justificatives établissant qu'il avait procédé aux examens mensuels de la performance des gérants externes en 2020, comme l'exigeait la politique y relative. Il est à noter que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Bureau de la gestion des investissements constitue un fichier de candidats à l'issue de la recherche de gérants pour faire en sorte que des contrats ne soient pas renouvelés uniquement faute de candidats, précise quels rapports seront demandés dans les contrats concernant les gérants externes pour les investissements dans les sociétés à faible capitalisation et renforce et évalue les systèmes de contrôle en place afin de garantir le contrôle régulier et efficace de tous les aspects de la gestion assurée par des gérants externes (A/76/5/Add.16, par. 146 à 149). Le Représentant du Secrétaire général indique qu'il sera donné suite aux recommandations relatives aux gérants externes avant la fin de 2021 (voir A/76/294, par. 43 à 50). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 19 octobre 2021 le Bureau de la gestion des investissements avait recours aux services de 237 gérants externes, dont 132 spécialistes (biens immobiliers), 95 spécialistes (capital-investissement et actifs réels), 9 spécialistes (actions cotées) et 1 spécialiste (titres à revenu fixe). Le Comité a également été informé qu'il était nécessaire d'accroître les investissements sur les marchés du non-coté, tels que le capital-investissement, les biens immobiliers et les actifs réels, et donc d'augmenter le nombre de gérants externes.

17. Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et souligne de nouveau combien il importe de les appliquer sans retard (voir également A/74/7/Add.14, par. 40, A/71/621, par. 44, A/72/7/Add.23, par. 52, et A/73/489, par. 31).

Recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes

18. Le Comité des commissaires aux comptes s'est enquis de la suite donnée aux recommandations qu'il avait formulées auparavant, dont celles portant sur l'année terminée le 31 décembre 2019. La Caisse a donné suite à 30 (68,2 %) des 44 recommandations en suspens, 13 (29,5 %) étaient en cours d'application et 1 (2,3 %) était devenue caduque (A/76/5/Add.16, par. 7). L'Administratrice des pensions et le Représentant du Secrétaire général pour les investissements de la Caisse indiquent dans leur rapport (A/76/294) qu'il devrait être donné suite d'ici à la fin de 2022 à toutes les recommandations de 2020 et qu'il devrait être donné suite d'ici au premier trimestre de 2022 aux 13 recommandations antérieures qui étaient en suspens. **Le Comité consultatif rappelle que, au paragraphe 6 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a souligné que la Caisse devait donner suite à toutes les recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes.**

III. Exécution des budgets de 2020 et 2021 et projet de budget pour 2022

Exécution des budgets de 2020 et de 2021

19. Le montant total des dépenses de la Caisse pour 2020 s'est élevé à 90 747 200 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 100 766 600 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 10 019 400 dollars (9,9 %) (A/76/297, annexe XII, tableau 1, et A/75/9, deuxième partie, tableau 2). D'après les informations fournies au Comité consultatif, le montant des dépenses de la Caisse, hors ressources extrabudgétaires, s'élevait à 67 714 600 dollars au 30 septembre 2021 (montant total des dépenses au 31 décembre 2021 estimé à 97 168 200 dollars), alors que celui des crédits ouverts pour 2021 s'établissait à 111 212 700 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 14 044 500 dollars (12,6 %). En outre, le Comité note, d'après les informations reçues, que le montant estimatif des dépenses pour le dernier trimestre de 2021 est nettement plus élevé que le montant des dépenses effectives enregistré au dernier trimestre de 2020. Des informations sur les montants effectifs ou estimatifs des dépenses mensuelles de la Caisse pour 2020, 2021 et 2022 sont annexées au présent rapport. **Le Comité consultatif rappelle que, au paragraphe 42 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait que la Caisse des pensions améliore la précision de ses prévisions budgétaires (voir également A/75/7/Add.18, par. 14).**

Aperçu du projet de budget pour 2022

20. Les prévisions de dépenses de la Caisse des pensions pour 2022 s'élèvent à 120 294 300 dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 8 992 800 dollars (8,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Elles couvrent le secrétariat du Comité mixte (1 423 700 dollars), l'Administration des pensions (63 166 100 dollars), le Bureau de la gestion des investissements (53 621 000 dollars) et l'audit (2 083 500 dollars) (A/76/297, annexe XII, tableau 1).

21. En ce qui concerne les fonctions partagées, la Caisse des pensions propose de créer un Groupe des services d'appui, qui apporterait un appui au Bureau de la gestion des investissements, à l'Administration des pensions et au secrétariat du Comité mixte sur le plan des ressources humaines, de la formation et des installations. Ce groupe serait doté en personnel grâce au transfert et à la réaffectation de 10 postes actuellement rattachés à l'Administration des pensions et au Bureau de la gestion des investissements et à la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de chef de groupe (P-5). La ou le titulaire relèverait à la fois de l'Administrateur adjoint des pensions et de la Directrice des opérations au Bureau de la gestion des investissements (A/76/297, annexes II et VI de l'annexe XII). **Le Comité consultatif prend note de la proposition de créer un Groupe des services d'appui et compte que des informations sur les gains d'efficience résultant de la création de cette entité partagée figureront dans le prochain rapport sur la Caisse des pensions.**

Secrétariat du Comité mixte

22. Le montant des ressources demandées pour le secrétariat du Comité mixte pour 2022 s'élève à 1 423 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 134 100 dollars (10,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/297, annexe XII, tableau 1).

23. Les crédits demandés au titre des postes pour 2022, d'un montant de 610 700 dollars, soit une augmentation de 35 400 dollars, permettraient de financer le maintien

de trois postes [à l'heure actuelle, 1 D-1, 1 P-4 et 1 G(AC)] et le reclassement de P-4 à P-5 d'un poste de spécialiste de la gestion de programme. Le Comité mixte indique que ce reclassement est demandé dans le contexte du mandat de réforme de sa gouvernance, qui nécessitera des échanges soutenus avec les membres du Comité mixte et les hauts fonctionnaires de la Caisse, le Secrétariat de l'ONU et les représentants des organisations affiliées à la Caisse. Selon la Caisse, ce reclassement garantirait la prestation de services pour les réunions de meilleure qualité, à un niveau plus élevé, et la livraison de produits de meilleure qualité afin de permettre au Comité mixte d'avoir davantage d'impact et de gagner en efficacité, et à ses comités d'être plus réactifs et plus proactifs dans leur travail [A/76/297, annexe XII, par. 29 a)].

24. Le Comité consultatif note que trois postes sont affectés au secrétariat du Comité mixte [1 D-1, 1 P-4 et 1 G(AC)] et que, dans ses rapports précédents, le Comité mixte avait déjà proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de spécialiste de la gestion de programme, mais que l'Assemblée générale n'a pas approuvé ce changement (résolutions 74/263 et 75/246). Le Comité n'est toujours pas convaincu que le reclassement en question soit justifié à ce stade et recommande donc de ne pas y procéder (voir A/75/7/Add.18, par. 31).

25. Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 813 000 dollars, soit une augmentation de 98 700 dollars, s'expliquent par une augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels (161 900 dollars) imputable à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale concernant la structure de gouvernance du Comité mixte, qui serait partiellement compensée par la réduction des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (26 900 dollars), des voyages des représentants (16 600 dollars), des frais généraux de fonctionnement (16 400 dollars) et des voyages du personnel (3 300 dollars) [A/76/297, annexe XII, par. 29 b)]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le montant global de 200 000 dollars nécessaire à la mise en œuvre des récentes décisions relatives à la gouvernance du Comité mixte servirait à financer : a) la nomination d'un(e) conseiller(ère) en déontologie chargé(e) de donner des conseils sur l'application de la politique de déontologie et du code de conduite ; b) la mise en œuvre des décisions du Comité mixte concernant le rôle fiduciaire des membres du Comité ; c) la formation des membres du Comité mixte.

Administration des pensions

26. Le montant des ressources demandées pour l'Administration des pensions pour 2022 s'élève à 63 166 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 2 128 900 dollars (3,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/297, annexe XII, tableau 10).

27. Le montant des ressources demandées au titre des postes s'élève à 32 424 000 dollars, soit une augmentation de 5 041 800 dollars (18,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de financer 246 postes, soit une augmentation nette de 48 postes par rapport à 2021. On trouvera dans le tableau ci-dessous un aperçu des changements proposés relatifs aux postes.

Tableau 2
Administration des pensions : changements proposés relatifs aux postes pour 2022

<i>Changements relatifs aux postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Nombre approuvé	198	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 12 P-5, 24 P-4, 33 P-3, 1 P-2/1, 11 G(1°C), 109 G(AC), 2 G(AL)
Création de poste	6	6 G(AC)
Transformation	42	1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 32 G(AC) (41 à partir d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 1 financé par des ressources extrabudgétaires)
Transfert	–	1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, relevant de la composante Direction exécutive et administration transférés au programme de travail 1 P-3 transféré de la composante Direction exécutive et administration à la composante Appui au programme 1 G(AC) transféré du programme de travail à la composante Appui au programme
Réaffectation	–	1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 3 G(AC)
2022	246	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 26 P-4, 40 P-3, 1 P-2/1, 11 G(1°C), 147 G(AC), 2 G(AL)

Abréviations : 1°C = 1^{re} classe ; AC = Autres classes ; AL = agent(e) local(e) ; G = agent(e) des services généraux ; SSG = sous-secrétaire général(e).

28. Le Comité mixte propose de créer cinq postes d'assistant(e) comptable [agent(e) des services généraux (Autres classes)], dont quatre seraient rattachés à la Section des paiements et chargés de s'occuper de la centralisation des fonctions financières à New York et un serait rattaché à la Section de la comptabilité afin de mettre en place les nouveaux canaux de paiement par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ONU. En outre, il est proposé de créer un poste d'assistant(e) (prestations) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au sein du Groupe de la coordination des opérations et de la liaison pour réunir les documents manquants dans les dossiers relatifs à la cessation de service (voir [A/76/297](#), annexe III de l'annexe XII). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} octobre 2021, sur les 122 postes d'agent(e) des services généraux rattachés à l'Administration des pensions, 10 étaient vacants, soit un taux de vacance de 8,2 %. **Étant donné le nombre de postes d'agent(e) des services généraux vacants, le Comité consultatif considère que l'Administration des pensions devrait accorder la priorité au recrutement afin de pourvoir les postes vacants, ce qui permettrait de réduire la charge de travail globale, et estime que la proposition de créer six postes d'agent(e) des services généraux n'est pas pleinement justifiée à ce stade. Le Comité recommande donc que soit approuvée la proposition de créer cinq postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) mais que soit rejetée la proposition visant à en créer un sixième. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devront être ajustés en conséquence.**

29. Le Comité mixte propose de transformer en postes 41 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dont 1 d'assistant(e) spécial(e) de l'Administratrice des pensions (P-5), 2 de spécialiste des systèmes informatiques/de la gestion de programme (P-4), 7 de comptable/spécialiste des prestations/des systèmes d'information/des communications (P-3) et 31 d'assistant(e) comptable/(prestations)/(gestion des documents)/(systèmes d'information)/d'équipe/administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Il est également proposé de transformer en poste d'assistant(e) comptable [agent(e) des services généraux (Autres

classes)] un emploi de temporaire financé à l'aide de fonds extrabudgétaires. Le Comité mixte indique que les transformations proposées font suite à l'examen d'ensemble des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à la Caisse des pensions (A/76/297, annexe VI de l'annexe XII). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, sur les 52 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) rattachés à l'Administration des pensions, 10 étaient vacants au 30 septembre 2021, soit un taux de vacance de 19,2 %.

30. Le Comité consultatif rappelle que, au paragraphe 8 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a demandé à l'Administration des pensions et au Bureau de la gestion des investissements de passer en revue tous les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de la Caisse afin de recenser les éventuels chevauchements de fonctions et les gains d'efficacité pouvant être réalisés. Le Comité note que l'examen envisagé dans sa recommandation ne visait pas nécessairement à transformer des emplois de temporaire en postes, mais plutôt à trouver des gains d'efficacité en éliminant les chevauchements de fonctions.

31. Étant donné le taux élevé de vacance de postes qui existe parmi les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) à l'Administration des pensions, le Comité consultatif estime que la proposition visant à transformer en postes les 42 emplois de temporaire, dont 41 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 1 emploi de temporaire financé par des fonds extrabudgétaires, n'est pas pleinement justifiée à ce stade et qu'il convient de procéder de manière progressive. Par conséquent, il recommande que soit approuvée la proposition de transformer en postes 14 emplois de temporaire, dont 1 P-5, 2 P-4, 7 P-3 et 4 d'agent(e) des services généraux (Autres classes) en 2022 (à l'exclusion de l'emploi de temporaire financé par des fonds extrabudgétaires). Le Comité recommande également que toute autre proposition visant à transformer en postes des emplois de temporaire soit pleinement justifiée au regard des gains d'efficacité attendus.

32. Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 30 742 100 dollars, représentent une diminution de 2 912 900 dollars (8,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette diminution globale s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (5 155 700 dollars), principalement en raison de la transformation en postes de 41 emplois de temporaire, au titre des frais généraux de fonctionnement (1 436 900 dollars), principalement en raison de la non-reconduction des ressources affectées au bureau de Genève, et au titre du mobilier et du matériel (157 100 dollars), des fournitures et accessoires (51 200 dollars) et des voyages du personnel (7 800 dollars). Ces réductions seraient partiellement contrebalancées par une augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels (3 786 300 dollars), qui s'explique principalement par l'acquisition et la mise en service d'un nouveau système de gestion de la relation clients, et au titre des consultants (109 500 dollars) (A/76/297, annexe XII, par. 57, et tableaux 10 et 15). Le Comité consultatif note que la réduction des ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par la transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et le transfert des coûts correspondants au titre des postes. Si l'on ne tient pas compte de ces transformations, le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes représenterait une augmentation de 2 242 800 dollars par rapport à 2021.

33. En ce qui concerne le système de gestion de la relation clients qu'il est proposé d'adopter, le Comité mixte indique que l'acquisition de ce système contribuerait à la

réalisation des objectifs stratégiques de la Caisse et à la prestation de services, notamment en réduisant le nombre de demandes soumises sur papier par les clients, en utilisant de nouvelles technologies innovantes pour analyser les échanges avec les clients, en centralisant et intégrant dans un seul référentiel toutes les données relatives aux relations avec les clients, en offrant aux clients une meilleure visibilité de leurs requêtes et en générant un historique global des interactions entre les clients et la Caisse [A/76/297, annexe XII, par. 57 b) ii)]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le système de gestion de la relation clients remplacerait le système « iNeed » actuellement utilisé dans le Système intégré d'administration des pensions au Secrétariat de l'ONU et que le coût du nouveau système s'établirait à 2 500 000 dollars en 2022 et totaliserait 5 900 000 dollars sur cinq ans.

Bureau de la gestion des investissements

34. Le montant des ressources demandées pour le Bureau de la gestion des investissements pour 2022 s'élève à 53 621 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 6 814 400 dollars (14,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/297, annexe XII, tableau 22).

35. Le montant des ressources demandées au titre des postes (22 844 700 dollars), qui représente une augmentation de 4 106 200 dollars (21,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, permettrait de financer 139 postes, soit une augmentation nette de 31 postes. On trouvera dans le tableau ci-dessous un aperçu des changements proposés relatifs aux postes.

Tableau 3

Bureau de la gestion des investissements : changements proposés relatifs aux postes pour 2022

<i>Changements relatifs aux postes</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
Nombre approuvé	108	1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 12 P-5, 27 P-4, 28 P-3, 2 P-2/1, 15 G(1°C) et 18 G(AC)
Création de poste	16	1 D-1, 3 P-4, 9 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C)
Transformation	15	5 P-4, 4 P-3, 5 P-2/1, 1 G(1°C)
Transfert	–	D-2, P-4, G(AC)
Reclassements	–	1 P-4 à P-5, 4 G(AC) à 4 G(1°C)
Réaffectation	–	1 G(1°C)
2022	139	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 13 P-5, 34 P-4, 41 P-3, 9 P-2/1, 21 G(1°C) et 14 G(AC)

Abbreviations : 1°C = 1^{re} classe ; AC = Autres classes ; G = agent(e) des services généraux ; SSG = sous-secrétaire général(e).

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation globale au titre des ressources humaines se justifiait par le résultat d'une étude d'allocation stratégique des actifs. Selon les informations fournies, le fait d'avoir davantage de personnel contribuerait à l'amélioration de la performance de la Caisse et permettrait une plus grande diversification sur les marchés du non-coté. Le Comité a également été informé que la proposition d'augmenter le nombre de fonctionnaires visait à faire face aux difficultés suivantes : a) sous-performance des titres à revenu fixe et des actifs réels au cours des trois dernières années par rapport à l'indice de référence retenu dans la politique d'investissement ; b) augmentation prévue de la charge de travail s'agissant des questions juridiques et des

investissements durables en raison des investissements sur les marchés du non-coté et de la nécessité de faire des investissements qui tiennent compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance et d'en assurer le suivi ; c) faiblesses en matière d'informatique, de service postmarché et de gestion des risques.

37. Le Comité mixte propose de créer 16 postes dans les domaines structurels du Bureau de la gestion des investissements comme suit : marchés du non-coté [1 directeur(trice) adjoint(e) du portefeuille de titres non cotés (D-1) et 2 spécialistes des investissements (1 P-4 et 1 P-3)] ; contrôle des risques et de la conformité [1 spécialiste du contrôle des risques (P-4), 1 spécialiste du contrôle de conformité (P-3) et 1 spécialiste du contrôle des risques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2)] ; titres à revenu fixe [3 spécialistes des investissements (P-3)] ; valeurs cotées [1 spécialiste des investissements (P-4) et 1 spécialiste de l'exécution des ordres (P-3)] ; questions juridiques [1 juriste (P-3) et 1 juriste adjoint de 1^{re} classe (P-2)] ; informatique [2 spécialistes des systèmes informatiques (P-3)] ; opérations [1 assistant(e) comptable principal(e) (G(1^{re}C))] (voir également [A/76/297](#), annexe III de l'annexe XII). Le Comité consultatif a été informé que, au 30 septembre 2021, il y avait 11 postes vacants sur les 108 rattachés au Bureau de la gestion des investissements, ce qui représente un taux de vacance de 10,2 %. **Étant donné le nombre de postes vacants au Bureau de la gestion des investissements, le Comité consultatif estime que la proposition de créer 16 postes n'est pas pleinement justifiée à ce stade et qu'il convient de procéder de manière progressive. Par conséquent, le Comité recommande que soit approuvée la proposition de créer huit postes en 2022, dont un D-1, trois P-4 et quatre P-3. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devront être ajustés en conséquence.**

38. Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 30 776 300 dollars, représentent une augmentation de 2 708 200 dollars (9,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, ce qui s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre des services contractuels (3 615 100 dollars), destinées à financer principalement l'infrastructure et la sécurité informatiques, les applications d'entreprise, les opérations et les outils et services de gestion des risques, et au titre des frais généraux de fonctionnement (88 000 dollars). Les augmentations susmentionnées seraient partiellement compensées par une réduction des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (646 500 dollars), des voyages du personnel (200 300 dollars), des voyages des représentants (73 200 dollars), du mobilier et du matériel (53 600 dollars), des fournitures et accessoires (17 600 dollars), des consultants (2 600 dollars) et des dépenses de représentation (1 100 dollars) ([A/76/297](#), annexe XII, paragraphe 118 b) ii) et tableau 22 ; voir également l'annexe du présent rapport).

39. Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel, d'un montant de 2 512 700 dollars, représente une diminution de 646 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021, ce qui s'explique surtout par une réduction imputable à la proposition de transformer en postes 15 emplois de temporaire [5 P-4, 4 P-3, 5 P-2/1, 1 G(1^{re}C)], qui est partiellement contrebalancée par la proposition de créer 13 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [3 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 1 P-1, 1 G(1^{re}C)], dont 6 pour aider à gérer les instruments dérivés ([A/76/297](#), annexe XII, paragraphe 118 b) i), et annexe VI).

40. **Étant donné le nombre de postes vacants au Bureau de la gestion des investissements, le Comité consultatif estime que la proposition de transformer en postes les 15 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) n'est pas pleinement justifiée à ce stade et qu'il conviendrait de procéder de manière progressive. Par conséquent, le Comité recommande que soit approuvée la proposition de transformer en postes huit emplois de temporaire en 2022, dont**

trois P-4, deux P-3, deux P-2 et un poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe). Il recommande également que toute autre proposition visant à transformer en postes des emplois de temporaire soit pleinement justifiée au regard des gains d'efficience attendus.

41. Le Comité consultatif réaffirme que la création d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) devrait normalement permettre de faire face aux périodes de forte charge de travail et compte que des justifications supplémentaires concernant la proposition de créer 13 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir également [A/75/7/Add.18](#), par. 29).

42. Les ressources demandées pour 2022 au titre de l'audit s'élèvent à 2 083 500 dollars et font apparaître une augmentation nette de 4 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021, laquelle s'explique par les dépenses afférentes aux voyages. Le Comité mixte propose de transformer en postes six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-5, 3 P-4 et 1 P-3) ([A/76/297](#), annexe XII, par. 133 et 134).

Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

43. Le Secrétaire général indique que le coût des services fournis au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies par la Caisse des pensions en 2022 est estimé à 8 304 200 dollars (après actualisation des coûts). La part imputable au budget ordinaire s'élève à 5 065 600 dollars. Comme un montant de 4 982 700 dollars (après actualisation des coûts) est déjà demandé au chapitre premier du projet de budget-programme pour 2022, il faudrait augmenter cette somme de 82 900 dollars (après actualisation des coûts) ([A/C.5/76/2](#), par. 4 à 6).

IV. Gouvernance de la Caisse et gestion des investissements

A. Gouvernance de la Caisse

Statut du Secrétaire du Comité mixte

44. Dans ses résolutions [73/274](#) et [74/263](#), l'Assemblée générale a décidé de créer un poste de Secrétaire du Comité mixte dont le ou la titulaire dirigerait un secrétariat qui serait pleinement indépendant. Elle a décidé que la ou le Secrétaire rendrait compte directement au Comité mixte, tout en bénéficiant, en fonction des besoins, de l'appui administratif de l'Administration des pensions et du Bureau de la gestion des investissements. Dans sa résolution [75/246](#), elle a demandé au Comité mixte de faire figurer dans son prochain rapport le mandat du (de la) Secrétaire du Comité mixte et celui de l'Administrateur(trice) des pensions ainsi que la structure hiérarchique correspondante. Il est indiqué dans le mandat qui figure à la section H de l'annexe III du rapport du Comité mixte ([A/76/297](#)) que le Secrétaire du Comité mixte relève directement du (de la) Président(e) du Comité. Le Comité consultatif s'est enquis des attributions et responsabilités de l'Administratrice des pensions et de celles du Secrétaire du Comité mixte et a été informé que la première était chargée d'administrer la Caisse et d'ordonnancer les paiements en vertu des Statuts, des Règlements et du système d'ajustement des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tandis que le second assurait le service du Comité mixte et de ses comités et groupes de travail. L'Administratrice des pensions et le Secrétaire du Comité mixte n'ont pas de lien hiérarchique entre eux. Le Comité a également été informé que le Groupe de travail sur la gouvernance avait examiné les dispositions en vigueur et confirmé qu'elles étaient pleinement conformes aux décisions prises par l'Assemblée et le Comité mixte.

Propositions de modification des Statuts de la Caisse

45. Le Comité mixte recommande que l'Assemblée générale approuve une modification de l'article 7 visant à inscrire dans les Statuts de la Caisse le mode de nomination du ou de la Secrétaire du Comité mixte, qui est désigné(e) par le Secrétaire général, comme c'est le cas en ce qui concerne la désignation de l'Administrateur(trice) des pensions et de l'Administrateur(trice) adjoint(e) des pensions en vertu de l'article 7 a) des Statuts (A/76/297, par. 185, 186 et 193 et annexe V). **Le Comité consultatif compte qu'un complément d'information sera donné à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

46. Le Comité mixte recommande de nouveau que l'Assemblée générale approuve les modifications des articles 6 et 48 des Statuts de la Caisse qui sont proposées. La modification qui est proposée à l'article 6, qui vise à empêcher les fonctionnaires de la Caisse des pensions d'être membres du Comité mixte, et celle qui est proposée à l'article 48, dont l'objet est de limiter la compétence du Tribunal d'appel des Nations Unies à l'égard de la Caisse des pensions à certaines décisions du Comité permanent, ont déjà été examinées par l'Assemblée dans ses résolutions 73/274, 74/263 et 75/246 (A/76/297, par. 134, 187, 191 et 193 et annexe V ; voir également A/76/99, par. 87 à 104). **Le Comité consultatif réaffirme que l'adoption des modifications qu'il est proposé d'apporter aux Statuts de la Caisse des pensions aurait des conséquences juridiques et compte que ces modifications seront examinées par les organes compétents de l'Assemblée (A/75/7/Add.18, par. 64, A/74/7/Add.14, par. 38, et A/73/489, par. 14).**

47. Le Comité mixte recommande également que l'Assemblée générale approuve une modification de l'article 4 c) et un nouvel article 33 g) des Statuts de la Caisse ainsi qu'une modification du paragraphe 19 du système d'ajustement des pensions (A/76/297, par. 134, 176, 192 et 193 et annexe V). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les modifications proposées n'auraient aucune incidence financière, à l'exception de l'article 33 g), visant à permettre à des fonctionnaires frappés d'invalidité et bénéficiant à ce titre d'une prestation d'invalidité comme prévu à l'article 33 a) d'exercer des activités rémunérées. **Le Comité consultatif compte qu'un complément d'information sera fourni à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport.**

Questions diverses concernant la gouvernance

48. Le Comité mixte indique qu'il a approuvé, sous réserve que l'Assemblée générale donne son assentiment, des accords de transfert entre la Caisse des pensions et deux entités : la Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement (A/76/297, par. 199 à 201). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} janvier 2021, la Caisse avait conclu des accords de transfert de droits à pension avec 22 organisations et un État. Ces accords sont conçus, en partie, pour garantir la continuité des droits à pension des personnes qui passent d'une entité à une autre. **Le Comité consultatif compte qu'un complément d'information sur les avantages de ces accords sera fourni à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport, et que des informations actualisées, en particulier sur le nombre d'accords, figureront dans le prochain projet de budget.**

49. En ce qui concerne le paiement des prestations, le Comité mixte indique qu'une nouvelle méthode de paiement administrée par la Trésorerie de l'ONU a été mise en place à titre expérimental pour réduire les frais bancaires à la charge des bénéficiaires et des retraités dans deux pays, le Chili et le Pérou (A/76/297, par. 5). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, jusqu'en 2020, la Caisse des pensions virait sous forme électronique, dans 15 monnaies, les sommes dues au titre

des prestations mensuelles et faisait appel pour ce faire à trois banques situées aux États-Unis d'Amérique, en Suisse et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La grande majorité des bénéficiaires reçoivent leurs prestations mensuelles sans avoir à payer de frais. Cependant, dans plusieurs pays, les banques facturent à leurs clients le coût des virements internationaux reçus en dollars États-Unis. Pour remédier à cette situation, la Caisse a mis à l'essai de nouvelles filières de paiement administrées par la Trésorerie de l'ONU pour les bénéficiaires résidant au Chili et au Pérou. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la nouvelle méthode de paiement seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et qu'elles figureront dans le prochain rapport du Comité mixte.**

50. Le Comité mixte indique que seules deux des 25 organisations affiliées (l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Organisation de l'aviation civile internationale) sont dotées d'une interface qui automatise les transferts mensuels de données sur les participants avec la Caisse (A/76/297, annexe XII, par. 47). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les interfaces automatisées facilitaient le calcul des droits et le traitement des pensions et que la Caisse disposait d'une interface financière provisoire avec 10 entités. Il a également été informé que le Programme alimentaire mondial avait été choisi en 2021 pour devenir la prochaine entité à être dotée d'une interface financière mensuelle complète. **Le Comité consultatif engage la Caisse des pensions et les organisations affiliées à se doter des outils électroniques qui permettront de calculer et de traiter les prestations avec exactitude et dans les meilleurs délais.**

51. Au paragraphe 7 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général et au Comité mixte de veiller à ce que la composition du personnel du Bureau de la gestion des investissements et de l'Administration des pensions repose sur une base géographique aussi large que possible, compte étant tenu du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, et de n'épargner aucun effort pour faire le point, dans leurs prochains rapports, sur les progrès accomplis (voir également la résolution 74/263, sect. VIII, par. 15). S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations montrant que 56,8 % des membres du personnel de l'Administration des pensions et du Bureau de la gestion des investissements avaient la nationalité de pays appartenant à un seul groupe régional. Il a également été informé que 32 des 41 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il était proposé de transformer en postes dans l'Administration des pensions appartenaient à la catégorie des services généraux et que le recrutement aux postes de cette catégorie se faisait localement et n'était donc pas soumis au principe de la représentation géographique équitable. Il a également reçu la stratégie et le plan d'action de la Caisse en matière de ressources humaines pour la période 2021-2023, qui indiquent que la Caisse s'attache à obtenir un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes et à élargir la représentation géographique. En outre, il a été informé que le Comité des placements et le Comité d'actuaire, les deux comités de la Caisse composés d'experts externes intervenant à titre gracieux, étaient parvenus à une représentation géographique équitable et à l'équilibre entre les sexes.

52. **Le Comité consultatif compte que la Caisse des pensions continuera de s'attacher à parvenir à une représentation géographique équitable et à l'équilibre entre les sexes en ce qui concerne les recrutements et les nominations à tous les niveaux et que des informations actualisées figureront dans le prochain rapport concernant la Caisse des pensions (voir également A/75/7/Add.18 et A/75/7/Add.18/Corr.1, par. 66).**

B. Gestion des investissements

53. Le Représentant du Secrétaire général indique que le Bureau de la gestion des investissements a donné suite à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne concernant l'examen de la validité des données utilisées pour l'étude de la gestion actif-passif de 2019 et l'allocation stratégique des actifs actuellement en vigueur et confié à un cabinet de consultants (Aon Investments USA) le soin de procéder à une étude de l'allocation stratégique des actifs et des indices de référence [A/76/297, annexe XII, par. 99 b), et A/75/215, recommandation 5 c)]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'étude donnait des orientations claires pour tous les indices de référence et prévoyait une mise en œuvre échelonnée pour toutes les catégories d'actifs sur des horizons de deux ans et de cinq ans. Il a également été informé que l'application de la nouvelle stratégie d'allocation d'actifs, qui est fondée sur l'étude, se solderait par une diversification dans des catégories d'actifs plus complexes à exploiter. Les changements proposés se déclinent comme suit : diminution des investissements concernant les actions de sociétés à forte capitalisation, les actions sur les marchés des pays émergents et les titres adossés à des créances hypothécaires, et augmentation des investissements concernant les obligations américaines, les actions de sociétés à faible capitalisation, le capital-investissement, l'immobilier et les infrastructures. Le Comité a également été informé que l'augmentation des ressources qui était proposée et la nouvelle allocation des actifs ne garantissaient pas des rendements plus élevés. Toutefois, il y a une forte probabilité que la Caisse obtienne un taux de rendement à long terme supérieur au taux de rendement réel actuel de 3,5 %, notamment un taux de 3,6 % dans 2 ans et de 3,68 % dans 5 ans, avec des niveaux de risque moins élevés. **Le Comité consultatif prend note de la nouvelle stratégie d'allocation des actifs et compte que des informations complémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget. Il engage la Caisse des pensions à se doter d'indicateurs de performance et d'indices de référence pour évaluer les résultats que donnera la nouvelle stratégie.**

54. Au paragraphe 33 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a pris note du rapport dans lequel le Représentant du Secrétaire général a proposé que la Caisse recoure, pour la première fois, à un ensemble d'instruments dérivés, prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session des propositions plus détaillées, notamment des informations sur l'utilisation des instruments dérivés, le recours à des opérations sur marge et la participation à des prêts de titres, ainsi que sur les mesures de contrôle de ces opérations, et autorisé le Secrétaire général à effectuer des opérations sur marge à titre d'essai pendant deux ans. Selon les informations qui ont été communiquées, au 7 octobre 2021, la Caisse des pensions n'avait pas encore beaucoup investi dans des instruments dérivés. **Le Comité consultatif compte que des informations sur la viabilité du recours aux instruments dérivés pour la dernière année de la période d'essai seront communiquées à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport, ainsi que dans le prochain rapport du Comité mixte.**

55. Au paragraphe 35 de sa résolution 75/246, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, à qui incombe la responsabilité fiduciaire relative à l'investissement des avoirs de la Caisse, de continuer de diversifier les investissements en les répartissant entre les marchés des pays développés et ceux des pays émergents et des pays en développement, pour autant qu'une telle diversification réponde aux intérêts des participants et des bénéficiaires, et l'a prié en outre de veiller à ce que la décision d'investir sur tel ou tel marché soit prise avec prudence, compte pleinement tenu des quatre grands critères applicables aux investissements, à savoir

la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la convertibilité. Le Comité mixte indique qu'au 31 décembre 2020, la Caisse détenait des investissements dans 97 pays ou régions : elle détenait directement des valeurs émises dans 48 pays et libellées dans 35 devises et avait investi indirectement dans d'autres pays par l'intermédiaire de fonds gérés en externe. Les investissements directs et indirects sur les marchés cotés dans les pays en développement se sont élevés à 14 898 millions de dollars au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 18,9 % par rapport au montant de 12 537 millions de dollars enregistré au 31 décembre 2019. L'exposition aux pays en développement représentait 18,27 % du total des actifs de la Caisse au 31 décembre 2020 (A/76/297, par. 76 et annexes V à XII). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les investissements de la Caisse par pays et par région seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget de la Caisse (voir également A/75/7/Add.18, par. 10).**

56. En ce qui concerne les investissements durables, le Comité mixte indique qu'en 2020, le Bureau de la gestion des investissements a mis la dernière main à des directives d'investissement durable pour toutes les catégories d'actifs, y compris pour ce qui est des investissements tenant compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance. Par ailleurs, la Caisse a cessé d'investir dans le charbon thermique, rejoint l'initiative des Nations Unies « Net-Zero Asset Owner Alliance » et s'est engagée à appliquer les recommandations de l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat (A/76/297, par. 75).

V. Composition du Comité des placements

57. L'article 20 des Statuts de la Caisse dispose que les membres du Comité des placements sont nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte et du Comité consultatif et que leur nomination est confirmée par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a donc fait part au Comité mixte et au Comité consultatif de son intention de reconduire le mandat de deux membres ordinaires, pour trois ans pour l'un et pour un an pour l'autre. Le Comité consultatif a exprimé son avis sur la proposition dans une lettre datée du 22 octobre 2021.

VI. Conclusion

58. Les recommandations et décisions sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer sont énoncées au début du rapport du Comité mixte (A/76/297). Les propositions de modification aux Statuts de la Caisse des pensions sont énoncées à l'annexe III du rapport.

59. L'adoption par l'Assemblée générale des recommandations et décisions du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 82 900 dollars au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2022. Ce montant serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2022 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.

60. Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les recommandations du Comité mixte. Il compte que des informations sur les incidences financières de ses recommandations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

Annexe

Dépenses mensuelles effectives et prévues pour 2020-2022

A. 2020 : dépenses mensuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2020
Secrétariat du Comité mixte													
Postes	46,9	49,5	78,3	60,6	47,3	48,4	48,7	65,7	81,4	79,1	44,1	45,5	695,5
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	22,9	32,2	22,9	23,0	101,0
Voyages des représentants	25,8	(0,6)	0,2	(3,5)	0,1	–	(1,2)	(0,1)	–	–	–	(0,2)	20,5
Voyages du personnel	24,2	7,6	–	(3,5)	0,9	–	–	–	–	(0,4)	–	(0,1)	28,7
Services contractuels	–	–	–	4,0	2,5	–	223,0	–	–	20,0	–	–	249,5
Total	96,9	56,5	78,5	57,6	50,8	48,4	270,5	65,6	104,3	130,9	67,0	68,2	1 095,2
Administration des pensions													
Postes	2 062,6	2 084,7	2 049,8	2 110,8	2 083,3	2 306,0	2 215,4	2 217,4	2 098,8	2 269,4	2 002,3	1 983,4	25 483,9
Autres dépenses de personnel	494,8	347,9	441,1	381,4	423,2	411,1	481,4	538,6	560,0	516,5	562,7	508,6	5 667,3
Consultants	15,5	24,5	–	–	39,1	–	–	39,1	–	–	39,1	16,5	173,8
Voyages du personnel	20,7	41,7	(2,0)	(2,0)	(1,1)	–	(6,5)	–	7,5	0,8	–	0,3	59,4
Services contractuels	12,4	77,8	10,3	624,8	161,2	0,3	2,4	412,9	5 848,9	48,9	145,8	5 992,4	13 338,1
Frais généraux de fonctionnement	205,2	4 341,4	73,5	210,8	288,4	96,4	363,7	80,4	825,2	330,0	141,4	388,3	7 344,7
Fournitures et accessoires	–	1,5	16,3	(3,9)	4,6	0,1	1,3	–	1,1	–	2,2	2,8	26,0
Mobilier et matériel	0,1	2,4	58,6	0,6	63,0	5,7	4,4	2,9	110,9	27,8	55,0	493,8	825,2
Total	2 811,3	6 921,9	2 647,6	3 322,5	3 061,7	2 819,6	3 062,1	3 291,3	9 452,4	3 193,4	2 948,5	9 386,1	52 918,4

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2020
Bureau de la gestion des investissements													
Postes	1 097,6	1 364,0	1 279,5	1 234,5	1 394,5	1 297,5	1 566,6	1 555,3	1 440,0	1 412,8	1 368,8	1 416,0	16 427,1
Autres dépenses de personnel	199,6	62,6	227,0	125,7	100,2	122,3	71,1	143,8	128,2	201,0	144,5	163,0	1 689,0
Dépenses de représentation	–	0,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,3
Consultants	–	–	2,5	–	140,0	–	–	–	–	–	–	161,1	303,6
Voyages des représentants	23,6	(21,2)	(2,4)	–	–	–	2,1	(0,2)	–	–	–	–	1,9
Voyages du personnel	184,4	(61,2)	(32,0)	12,6	(1,2)	(0,2)	(5,9)	–	–	–	1,7	(21,5)	76,7
Services contractuels	1 762,3	1 351,1	83,3	1 156,1	3 399,3	1 177,5	1 532,5	421,7	652,3	561,1	525,6	(63,2)	12 559,6
Frais généraux de fonctionnement	3,0	1 989,8	146,0	50,0	–	17,2	–	68,6	369,5	(8,1)	34,1	(174,3)	2 495,8
Fournitures et accessoires	0,4	0,8	2,1	–	0,8	(0,4)	–	–	–	–	–	–	3,7
Mobilier et matériel	5,7	0,1	5,2	0,8	41,9	19,8	1,1	–	6,6	0,1	7,9	95,3	184,5
Total	3 276,6	4 686,3	1 711,2	2 579,7	5 075,5	2 633,7	3 167,5	2 189,2	2 596,6	2 166,9	2 082,6	1 576,4	33 742,2
Bureau des services de contrôle interne													
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	89,2	93,4	92,3	92,5	92,4	92,6	93,9	191,1	94,3	94,3	94,3	94,4	1 214,7
Services contractuels	–	–	9,2	–	–	–	1,0	–	–	13,9	–	(1,1)	23,0
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	3,8	0,1	0,1	0,2	–	0,1	–	–	0,2	4,5
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	–	–	(0,1)	–
Mobilier et matériel	–	0,8	–	–	–	–	–	–	3,5	–	–	–	4,3
Total	89,2	94,2	101,5	96,3	92,5	92,7	95,1	191,1	98,0	108,2	94,3	93,4	1 246,5

B. 2021 : dépenses mensuelles effectives et estimatives

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2021	Dépenses effectives								Dépenses estimatives			Total des estimations pour 2021	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre		Décembre
Secrétariat du Comité mixte														
Postes	575,3	45,8	46,2	46,1	46,1	46,1	46,1	46,1	49,9	76,2	49,8	49,8	49,9	598,1
Autres dépenses de personnel	28,1	22,9	23,2	23,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	69,3
Voyages des représentants	392,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	55,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	68,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	68,6	–	68,6
Frais généraux de fonctionnement	169,9	–	–	–	–	–	–	–	–	15,5	–	151,4	–	166,9
Total	1 289,6	68,7	69,4	69,3	46,1	46,1	46,1	46,1	49,9	91,7	49,8	269,8	49,9	902,9
Administration des pensions														
Postes	27 382,2	2 168,4	2 102,1	2 209,3	2 186,8	2 678,4	2 577,1	2 297,6	2 381,8	2 441,0	2 338,0	2 338,0	2 338,1	28 056,6
Autres dépenses de personnel	8 334,1	496,4	472,0	449,0	472,7	503,7	393,1	503,6	552,5	523,7	572,4	572,4	572,5	6 084,0
Dépenses de représentation	3,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	207,2	–	9,8	–	–	–	–	–	–	–	–	197,4	–	207,2
Voyages du personnel	403,3	–	–	–	–	–	–	17,3	16,0	7,2	–	19,5	–	60,0
Services contractuels	12 792,6	5,2	104,0	377,6	199,6	11,1	5,7	879,0	5 604,9	1 264,8	868,1	868,1	2 604,4	12 792,5
Frais généraux de fonctionnement	11 115,3	336,7	72,9	615,7	167,7	63,2	87,0	201,0	170,0	1 241,9	440,4	440,4	440,5	4 277,4
Fournitures et accessoires	92,3	2,5	–	(0,1)	8,2	1,8	4,1	4,8	(1,8)	4,6	22,8	22,8	22,7	92,4
Mobilier et matériel	707,1	0,3	0,1	–	0,2	–	0,6	14,2	0,2	–	138,3	138,3	415,0	707,2
Total	61 037,2	3 009,5	2 760,9	3 651,5	3 035,2	3 258,2	3 067,6	3 917,5	8 723,6	5 483,2	4 380,0	4 596,9	6 393,2	52 277,3

	Crédits ouverts pour 2021	Dépenses effectives									Dépenses estimatives			Total des estimations pour 2021
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Bureau de la gestion des investissements														
Postes	18 738,5	1 358,6	1 317,3	1 403,5	1 435,4	1 399,0	1 440,6	1 390,0	1 420,2	1 435,4	1 476,7	1 476,7	1 476,7	17 030,1
Autres dépenses de personnel	3 159,2	185,9	158,2	149,2	148,0	222,5	176,0	293,0	173,3	139,0	183,0	183,0	183,0	2 194,1
Dépenses de représentation	3,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	182,6	–	36,0	–	–	24,0	78,2	–	–	5,9	540,0	135,0	–	819,1
Voyages des représentants	188,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	468,6	–	–	–	–	4,6	11,1	–	0,2	(0,2)	5,0	15,0	15,0	50,7
Services contractuels	19 347,7	7 110,9	248,0	1 151,0	864,3	894,3	436,1	1 523,2	697,3	26,8	2 000,0	2 000,0	2 000,0	18 951,9
Frais généraux de fonctionnement	4 526,5	172,6	18,9	361,8	(0,1)	0,1	(0,7)	1,4	5,2	940,4	–	850,0	850,0	3 199,6
Fournitures et accessoires	30,6	8,2	0,4	–	–	5,3	1,1	–	0,4	–	–	–	–	15,4
Mobilier et matériel	161,3	39,3	0,1	6,1	7,2	26,0	140,1	35,7	–	–	–	–	–	254,5
Aménagement des locaux	–	–	71,1	–	–	–	5,0	25,0	–	–	–	–	–	101,1
Total	46 806,6	8 875,5	1 850,0	3 071,6	2 454,8	2 575,8	2 287,5	3 268,3	2 296,6	2 547,3	4 204,7	4 659,7	4 524,7	42 616,5
Bureau des services de contrôle interne														
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	1 606,0	94,0	94,7	94,6	95,1	99,6	178,2	94,5	113,3	120,0	109,3	109,3	109,3	1 312,0
Voyages du personnel	20,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	39,3	–	–	–	0,1	10,7	–	–	–	–	–	28,5	–	39,3
Frais généraux de fonctionnement	8,2	0,1	–	–	–	1,6	–	0,1	–	–	–	6,4	–	8,2
Fournitures et accessoires	5,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5,0	–	5,0
Mobilier et matériel	7,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7,0	–	7,0
Total	1 686,1	94,1	94,7	94,6	95,2	111,9	178,2	94,6	113,3	120,0	109,3	156,2	109,3	1 371,5

C. Prévisions de dépenses mensuelles pour 2022 : projet de budget (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2022
Secrétariat du Comité mixte													
Postes	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,9	50,8	610,7
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	0,4	0,4	0,4	–	–	–	–	1,2
Voyages des représentants	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	75,0	50,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,5	375,5
Voyages du personnel	–	3,4	3,4	3,7	3,4	22,6	–	3,4	5,4	3,4	3,6	–	52,3
Services contractuels	–	–	200,0	–	–	25,0	–	–	5,5	–	–	–	230,5
Frais généraux de fonctionnement	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	58,9	8,6	8,6	8,6	8,6	8,6	153,5
Total	84,5	87,9	287,9	88,2	87,9	182,5	160,2	88,3	95,4	87,9	88,1	84,9	1 423,7
Administration des pensions													
Postes	2 677,9	2 677,9	2 677,9	2 677,9	2 677,9	2 677,9	2 726,1	2 726,1	2 726,1	2 726,1	2 726,1	2 726,1	32 424,0
Autres dépenses de personnel	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,9	264,5	3 178,4
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3,1	–	–	3,1
Consultants	–	–	33,5	27,5	27,5	27,5	27,5	39,5	39,5	39,5	27,5	27,5	316,7
Voyages du personnel	22,0	22,0	22,0	22,0	22,0	132,0	44,0	22,0	22,0	22,0	22,0	21,5	395,5
Services contractuels	100,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 329,8	2 329,8	2 329,8	2 329,8	2 329,8	2 329,8	16 578,9
Frais généraux de fonctionnement	723,2	723,2	723,2	723,2	723,2	723,2	1 723,2	723,2	723,2	723,2	723,2	723,2	9 678,4
Fournitures et accessoires	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,7	41,1
Mobilier et matériel	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	45,8	46,2	550,0
Total	3 837,2	4 237,2	4 270,7	4 264,7	4 264,7	4 374,7	7 164,7	6 154,7	6 154,7	6 157,8	6 142,7	6 142,5	63 166,1

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total pour 2022
Bureau de la gestion des investissements													
Postes	1 778,4	1 834,1	1 894,7	1 837,8	1 888,7	1 894,8	1 926,5	1 917,3	1 937,8	1 934,1	1 978,4	2 022,2	22 844,7
Autres dépenses de personnel	162,5	168,6	179,8	178,5	185,3	185,1	205,9	208,8	217,5	217,5	260,3	342,8	2 512,7
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0	–	2,0
Consultants	37,9	35,5	–	–	23,7	77,1	–	–	5,8	–	–	–	180,0
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	57,7	–	–	–	57,7	–	115,3
Voyages du personnel	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6	30,7	21,6	21,6	21,6	21,6	21,6	268,3
Services contractuels	5 408,7	1 265,4	1 431,6	1 324,8	1 406,9	1 266,6	1 528,5	1 546,1	1 683,5	1 883,5	2 033,8	2 183,5	22 962,8
Frais généraux de fonctionnement	710,0	710,0	710,0	710,0	304,5	210,0	210,0	210,0	210,0	210,0	210,0	210,0	4 614,5
Fournitures et accessoires	3,5	0,2	–	–	2,3	0,5	–	0,2	–	3,5	3,0	–	13,0
Mobilier et matériel	13,8	0,0	2,1	2,5	9,1	49,0	12,5	–	–	13,8	2,7	2,1	107,7
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8 136,3	4 035,4	4 239,8	4 075,2	3 842,0	3 704,7	3 971,8	3 904,0	4 076,2	4 284,0	4 569,4	4 782,3	53 621,0
Bureau des services de contrôle interne													
Postes	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,8	94,3	1 137,1
Autres dépenses de personnel	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,1	39,2	469,3
Voyages du personnel	–	–	–	–	20,1	–	–	–	5,4	–	–	–	25,5
Services contractuels	–	–	–	–	–	–	20,0	–	–	–	20,0	–	40,0
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	4,4	–	–	–	4,4	–	8,8
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	2,5	–	–	–	2,5	–	4,9
Mobilier et matériel	–	–	4,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,7
Total	133,9	133,9	138,6	133,9	154,0	133,9	160,8	133,9	139,3	133,9	160,8	133,5	1 690,3